



Désavoeux de paternité impossible?

Par **dodie**, le **16/10/2009** à **18:43**

Bonjour,
Je réside depuis 10 ans hors de France, après avoir suivi mon mari. Un an après m'être installée à l'étranger, les choses n'allaient pas bien et il y a eu séparation de corps, durant laquelle j'ai eu une aventure (lui aussi de son côté) et suis tombée enceinte de cette tierce personne.
Il y a réconciliation avec mon mari, jusqu'aux deux ans de mon fils où la séparation a été définitive. Mon mari a toujours su que l'enfant pouvait ne pas être à lui.
Néanmoins, un test d'ADN avec celui qui a été mon amant a confirmé l'année suivante que le père de l'enfant n'est pas mon mari, mais que mon fils est bien le fruit de cette aventure.
J'ai confirmé ce fait à mon mari (sommes en procédure de divorce actuellement) il y a 5 mois, et depuis je vis un enfer. Il raconte des mensonges à mon fils à mon sujet, va le chercher à l'école et le garde plusieurs jours sans que je puisse le récupérer, et procède à un véritable lavage de cerveaux chaque fois qu'il est avec lui, ce qui crée des conflits énormes à mon fils.
Dans le pays où je me trouve, la loi ne me permet pas, même avec un résultat d'ADN le prouvant, d'exiger un désavoeux de paternité.
Le père biologique réside maintenant au Mexique et ne semble pas intéressé du fait de réclamer sa paternité.
Par conséquent, je suis obligée de subir ses manipulations infernales à l'égard de mon fils et de moi-même, je ne peux pas sortir du territoire avec mon fils. Si jamais je parvenais à rentrer en France de façon temporaire (pour une visite familiale par exemple), serait-il possible, d'une quelconque façon, d'obtenir un désavoeux de paternité et de vivre en paix?
Je vis un enfer.
Merci grandement.